



Préparer un discours ou une intervention orale

DIF élus!
inscription avant le
3 octobre !



Objectifs pédagogiques

Savoir construire ses présentations orales à l'écrit
Produire des documents de qualité : structurés, précis et convaincants
Valoriser ses messages et préparer ses arguments

Clarifier et anticiper l'acte de rédiger un discours en quelques questions clés

Quels sont les objectifs de cette communication ?
Qui compose le public, l'auditoire ?
Quel est le contexte spécifique ? Quel est le résultat attendu ?
Quelle est la durée prévisible de l'intervention ?
Un débat ou un échange est-il prévu ?

Rechercher des idées par une méthode de créativité

Associer les thèmes de l'intervention avec le schéma heuristique ou "carte mentale", outil d'extraction et de mémorisation des informations

Structurer son écrit avec cohérence : l'organisation des idées

Identifier les idées principales
Distinguer messages essentiels et informations secondaires
Les illustrer par des exemples, des images, des métaphores

Rendre son écrit attractif

Les 6 moyens de rédiger l'introduction
Choisir une conclusion marquante
Oser exprimer son style et sortir des sentiers battus
Utiliser des supports écrits (paperboard, présentation informatique...)



Formatrice

Brigitte Cavallé, consultante
cabinet Elancier



Durée, date, lieu

1 journée (9h-16h30)
mardi 3 décembre
Châlons en Champagne

Bulletin d'inscription un par personne - à dupliquer

renvoyer à
association@maires51.fr



Coordonnées personnelles (indispensables pour le suivi des inscriptions)*

Mme, M. Prénom NOM _____

Fonction _____

Nom de la collectivité _____

Mail _____ Mobile/tél _____
(direct ou à défaut mairie – indispensable pour la confirmation)

Date :

Signature du participant

Participation au repas

oui

non

Règlement

DIF élus - 6 heures déduites de votre compte personnel

mandat

chèque personnel

Pour les règlements par mandat
cachet de la collectivité et signature du Maire ou du Président

* Les informations collectées feront l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'Association des Maires de la Marne.